



Stage : L'Appel d'Offres Assurances

EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL

Public concerné

Stage très complet qui s'adresse :

- aux responsables juridiques en charge de la négociation des contrats d'assurances,
- à la direction achats (acheteurs) qui doit organiser un appel d'offres,
- aux juristes Marché Public en charge de mettre en place le programme d'assurances d'une collectivité publique.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Objectifs et compétences visées

Permettre aux participants de :

- Appréhender la réglementation afin de rédiger une consultation ou un appel d'offres assurances adapté, pour une police ou un programme d'assurance, qu'il s'agisse d'une entité publique ou d'une entreprise privée,
- Analyser les réponses et choisir son prestataire
- Définir une convention de prestation de services avec l'intermédiaire (courtier ou agent général d'assurance).

Durée et tarif

1 jour, soit 7 heures.

850 € HT

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas, le petit déjeuner, et pauses café.

Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant de CS Entreprise
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants. Explication technique à toutes les étapes de la consultation.

Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques.

Quizz de fin de formation.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



Stage : L'Appel d'Offres Assurances

Programme

1. Les différentes étapes de l'appel d'offres

- Les objectifs quantitatif et qualitatif.
- La question préalable, qui mettre en concurrence ? Les seuls assureurs porteurs de risques ? Les seuls intermédiaires (courtiers, agents généraux) ? Les deux catégories ? Cas des M.S.I, ...
- La nécessaire organisation de l'appel d'offres : les dangers (priorité de saisine et blocage de marché, les mandats, ...).
- Les entités publiques : le respect des nouvelles dispositions du Code des Marchés Publics (les procédures, les seuils, les documents juridiques, ...).
- Le cahier des charges : nécessité et contenu, réponses aux questions des candidats, ...
- L'analyse des réponses ou jugement des offres : méthodologie, aspects quantitatif et qualitatif, rapports provisoire et définitif, liste des précisions, audition des candidats, cas particuliers (offres en apéritif, ...), ...
- Les opérations de contrôle : notes de couverture, les documents contractuels, instruction des incidents, ...

2. Le cahier des charges

- Sa nécessité pour comparer.
- Le règlement de l'appel d'offres ou consultation.
- La présentation des risques.
- La rédaction des conditions particulières : les options de garantie et de franchise.
- La rédaction des conditions générales ; la technique par défaut : le référentiel.
- La convention de courtage ou de prestation de services et annexes éventuelles (gestion des sinistres sous franchises,...)
- Les documents annexes : statistiques sinistres, plaquettes commerciales, etc.

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 01.39.72.12.22 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com

3 rue Bordeaux Psalmon – 60590 TALMONTIERS – Tél : **01.39.72.12.22** – Fax : 01.39.72.50.27

www.cs-entreprise.com – **contact-csformations@cs-entreprise.com**

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 60 03703 60 auprès du préfet de région HAUTS-DE-France » -
SA au capital de 1.000 € - SIRET 801 494 048 00029 R.C.S Beauvais –APE 8559A